

P705187



LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT: 5000 NAMUR. ED- RESP.: ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX: 1€. MENSUEL N°313. Mars 2014.



SOMMAIRE

- P.2 *ANDENNE –*
2015 : LE DEBUT DE LA FIN
Mesures de la nouvelle législation du chômage
- P.3 *HAINAUT CENTRE–*
2014, UNE CAVE A BINCHE
Un pas de plus dans le rassemblement Hainaut centre
- P.4 *FEDERATION –*
GARANTIR UN SUIVI AU RAPPORT GENERAL
1994-2004, 20 ans de vigilance et de dialogue
- P.5 *NAMUR –*
UNE MESURE ASSASSINE
Pour la 1^{ère} fois, je prends la parole dans un débat politique
- P.6 *NOS DROITS -*
LA SECURITE SOCIALE
Quels enjeux ?
- P.7 *NAMUR –*
HORS CADRE
En avril ne te découvre pas d'un fil...
- P.8 *FEDERATION -*
CA SE PASSE
Ici et là on se mobilise

ET APRES 2015 ?

EDITORIAL

Depuis plusieurs jours le syndicat de la FGTB organise des manifestations rassemblant des milliers de travailleurs avec ou sans emploi (des jeunes, des pensionnés) etc...

Des militants du mouvement LST les ont rejoints dans différents lieux (Arlon, La Louvière et Namur).

Dans ce journal, plusieurs militants s'expriment car ils vont être exclus en 2015. Que reste-t-il après ?

OÙ EST LA SOLIDARITÉ ?

Quel avenir pour nous, nos enfants, les générations futures et tous celles et ceux qui vivent déjà sous le seuil de la pauvreté ?

Questionnons-nous à l'approche des élections au mois de mai 2014 ? Souvenons-nous des promesses non tenues !

Andrée Defaux

**Que celui ou celle qui sait lire,
lise et PARTAGE ce JOURNAL
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE**

ANDENNE

2015 : LE DÉBUT DE LA FIN

MESURES DE LA NOUVELLE LÉGISLATION DU CHÔMAGE

FIN DE DROIT

« Par la présente, nous vous informons que la date de fin de votre droit aux allocations d'insertion a été provisoirement fixée au 01/01/15 ».

C'est le courrier que beaucoup parmi nous ont reçu de leur caisse d'allocations de chômage. Cette information, qui nous a été communiquée fin 2013, à un rassemblement de la Cave à Andenne (en fonction d'une nouvelle loi, et de son article 63§2), nous a interpellés, nous a indignés, et nous a mobilisés dans une quête d'informations plus précises. Nous avons compris très vite que l'avenir serait très sombre.

Depuis des années, et en particulier avec le Rapport Général sur la Pauvreté, nous disons que ce qu'on reçoit ne nous permet pas de vivre. On dit que les législations sur la cohabitation sanctionnent gravement les solidarités familiales ou amicales. On répète que les trop petits salaires de nombreux travailleurs, de même que les revenus de remplacement de la sécurité sociale ou de l'aide sociale, ne garantissent pas du tout une sécurité d'existence minimale. On ne parle même plus en termes de dignité humaine, on en est tellement loin.

Pourtant, nous pouvons témoigner des démarches continues que tous, nous continuons à faire pour trouver de quoi vivre mieux, et si possible, un emploi. On nous envoie dans quantité de lieux différents, de services divers, de formations ou de petits boulots qui mangent notre énergie, notre engagement, notre courage, et même notre confiance en nous-mêmes.

Ce n'est pas possible, après tout ce que nous avons donné dans telle ou telle place, que nous soyons remerciés de la sorte, le dernier jour du sixième mois, ou bien plus tôt encore, en fonction des besoins immédiats de la firme.

Le pire, c'est que nous voyons nos jeunes se donner jusqu'au bout d'eux-mêmes, qui nous disent le bonheur de leur engagement professionnel, de leur premier salaire, de rêves accessibles enfin. Et qui, très vite, doivent déchanter.

Nous ne pouvons accepter qu'ils s'enferment alors dans une bulle, dans des jeux sur les nouvelles technologies, et dans un désordre horaire qui nous inquiète vraiment. On ne sait plus quoi faire, et on se surprend à les culpabiliser comme les autres. C'est absolument injuste.

Ce nouveau recul du droit aux allocations de chômage nous touche tous. D'abord, nombre de nous, quel que soit notre âge, nous sommes directement concernés par cette mesure de fin de droit. C'est évident pour les jeunes qui sortent de l'école et qui entrent dans ce que d'aucuns osent encore appeler « la vie active ».

Mais c'est vrai que nous perdons aussi ce droit, même après plus de vingt ans de chômage, si nous n'avons pas acquis un nombre suffisant de jours de travail à plein temps, continus, sur une certaine période. Et c'est bien notre cas.

DEPUIS DES ANNEES, ET EN PARTICULIER AVEC LE RAPPORT GENERAL SUR LA PAUVRETE, NOUS DISONS QUE CE QU'ON REÇOIT NE NOUS PERMET PAS DE VIVRE. QUE LES LEGISLATIONS SUR LA COHABITATION SANCTIONNENT GRAVEMENT LES SOLIDARITES FAMILIALES OU AMICALES.

En fait, parmi nous, il y a tous ceux qui ont déjà été exclus pour une quantité de raisons différentes, mais toujours renvoyées à notre capacité d'être travailleurs. Et puis, il y a tous ceux qui n'ont jamais eu accès, et qu'on acceptait sans inquiétude de laisser au bord du droit. Nous savons, et nous en avons témoigné largement dans le RGP, dans ce journal, et dans d'autres publications, les reculs, les conditionnalités et les dérégulations qui sont en marche depuis plus de vingt ans. Nous n'avons que peu été entendus, et nous n'avons pas été rejoints par grand monde. Il semble que les syndicats se réveillent un peu. Il est temps !

SE FAIRE ENTENDRE

Ce 10 mars, nous nous sommes associés aux actions proposées par la FGTB. Les militants d'Andenne ont rejoint ceux de

Namur, devant l'ONEM, à Jambes.

Nous avons partagé la mobilisation de divers acteurs, mais surtout l'inquiétude et l'engagement de nombreux travailleurs, avec ou sans emploi, pour un retrait de cette procédure de moins et de fin de droit.

Le secrétaire régional s'indignait avec force devant le fait que, pour la première fois, on exclut des gens pour des raisons de statut social. Il a raison de s'indigner, de se mobiliser, et de mobiliser tous les militants syndicaux, mais son constat n'est pas juste.

Nous, nous en connaissons par centaines, des exclusions de toutes sortes, même de la sécurité sociale, pour des raisons de statut social. Ce n'est pas la première fois, nous les avons interpellés de façon répétée, sur divers droits, pendant des années. Il se peut que des oreilles s'ouvrent au moment où la situation s'aggrave méchamment. Ou plutôt que la misère élargisse ses bras à une portion plus grande des travailleurs.

Il reste que nous n'avons pas entendu grand-chose sur les causes de cette situation catastrophique absolument injuste. Rien ou presque, ni des délégués syndicaux, ni des représentants politiques, en débat, l'après-midi.

Un peu de « campagne », presque indécente, un peu de « Ce n'est pas moi, c'est l'autre ! », rien sur le partage des biens et richesses, sur la protection des financiers, et sur l'enrichissement, jusqu'à l'indécence, de quelques-uns.

C'est seulement dans le peu de temps, en toute fin de journée, que des militants ont pu questionner, à partir de leur résistance quotidienne à la misère, les pratiques productrices de cette situation. Merci à tous ces proches dont le témoignage, seul vrai moment de vérité de la journée, proposait une vraie intelligence des choix de société qui s'élaborent sans eux.

Peut-être qu'une page se tourne vraiment, il reste à la construire, nous ne pourrions compter que sur des pareils à nous autres, et sur notre mobilisation.

2014, UNE CAVE À BINCHE

HAINAUT CENTRE

UN NOUVEAU PAS DANS LE RASSEMBLEMENT HAINAUT CENTRE

SE RASSEMBLER

Depuis le mois de janvier, nous avons un local à Binche. Nous nous y retrouvons les deuxièmes lundis du mois entre 20h et 22h.

NOUS Y ORGANISONS UNE CAVE. ELLE PERMET AUX MILITANTS QUI HABITENT FONTAINE, LEVAL, ESTINNES ET BINCHE DE SE RASSEMBLER.

Dès la première cave, nous avons réfléchi aux moyens de nous rassembler.

Trouver un local a été une première étape. Une deuxième : comment faire pour permettre aux parents de participer sereinement à la rencontre ? Une personne s'est proposée pour garder les enfants.

Une troisième étape est d'élargir le groupe et obtenir le soutien de personnes qui veulent s'engager avec nous.



Nous avons participé à la manifestation du 10 mars à la Louvière.

La cave, c'est un lieu et un temps de travail local où l'on réfléchit, à partir des difficultés de la vie, au sens de la sécurité d'existence.

La vie familiale y prend une place prépondérante. Il y a en effet beaucoup de jeunes parents.

Le chômage à cause de l'actualité a une place importante aussi.

LA SÉCURITÉ D'EXISTENCE

Alors, c'est quoi la sécurité d'existence ? La sécurité d'existence, c'est :

« AVOIR UN MINIMUM POUR VIVRE DECEMMENT - NE PLUS DEVOIR ME DEMANDER CE QUE JE VAIS DONNER A MANGER DEMAIN A MES ENFANTS - NE PLUS DEVOIR LEUR DIRE NON A TOUT - NE PLUS AVOIR LES HUISSIERS - ARRETER DE NE VIVRE QU'AVEC LE MINIMUM, QU'AVEC LES NECESSITES - POUR L'INSTANT, SAVOIR SI JE VAIS GARDER MES ALLOCATIONS DE CHOMAGE - AVOIR UN BON TRAVAIL POUR GAGNER DECEMMENT SA VIE - TROUVER DU BOULOT - AVOIR UN LOGEMENT DECENT, SANS HUMIDITE - AVOIR LA SANTE - AVOIR ACCES AUX SOINS DE SANTE ET POUVOIR SE SOIGNER - UN REVE QUI N'ABOUTIT PAS - LE NOYAU DE TOUT, C'EST L'ACCES A UN EMPLOI DECENT, ALORS TU PEUX AVOIR UN MEILLEUR LOGEMENT, ACCES AUX SOINS DE SANTE, AVOIR UNE VIE DE MEILLEURE QUALITE. »

CHÔMAGE : FIN DE DROIT

Ce lundi 10 mars, des participants à la cave ont rejoint La Louvière. Ils voulaient s'associer à l'action menée par la FGTB.

Ces actions menées dans différentes villes belges visent le retrait pur et simple de la loi qui organise la fin de droit de milliers de chômeurs.

En période électorale, c'est faire pression sur les partis qui l'ont soutenue.

Au retour, lors de la cave de lundi soir, on a embrayé sur l'action du matin et sur notre insécurité d'existence.

En voici quelques extraits.

« LA FIN DE DROIT, C'EST NOUVEAU, IL FAUT TOUT FAIRE POUR LA RETIRER. », « JE SUIS INSCRITE COMME DEMANDEUSE D'EMPLOI LIBRE. J'APPRENDS A L'ONEM QUE JE SUIS RAYEE DU FOREM ET QUE JE N'AI PLUS DROIT AUX AIDES A L'EMPLOI... », « QUAND TU VOIS LES MILLIERS DE FAILLITES EN UN AN ! », « IL Y A DES GENS QUI ONT LE COURAGE DE TRAVAILLER A TEMPS PARTIEL ET PARFOIS DANS DES BOULOTS PENIBLES. ILS VONT QUAND MEME SE RETROUVER EN FIN DE DROIT. », « MAINTENANT, IL Y A QUARANTE CHOMEURS POUR UN EMPLOI ! » « S'IL Y AVAIT DU TRAVAIL, JE N'IRAIS PAS CHOMER. SEULE AVEC 3 ENFANTS, 1000 EUROS PAR MOIS, C'EST LA MISERE. ON NE SAIT MEME PAS BOUFFER AVEC ÇA ! », « JE VAIS ATTENDRE DE PERDRE MES DROITS ET J'IRAI AU CPAS. JE DEMANDERAI ALORS UN ARTICLE 60. », « MONSIEUR X A TRAVAILLE DURANT 15 ANS EN INTERIM. IL EST AUSSI CONCERNE PAR LA FIN DE DROIT CAR LE TRAVAIL EN INTERIM NE COMPTE PAS DANS LE CALCUL. »

GARANTIR UN SUIVI AU RAPPORT GENERAL

MAINTENIR LA VIGILANCE

Le Rapport général sur la pauvreté a 20 ans cette année ! Une belle occasion de prendre le temps d'évaluer ce travail collectif et ce qu'il a produit.

Le journal La main dans la main du mois de février, rappelait quelques éléments de son histoire.

Et particulièrement la vigilance nécessaire, maintenue durant tout le processus par les associations, pour que les plus pauvres soient reconnus comme de réels partenaires.

C'est réellement une dynamique de dialogue que les plus pauvres et les associations dans lesquelles ils se rassemblent, ont initiée et défendue avec fermeté pendant deux ans.

Cette vigilance a été maintenue jusqu'à aujourd'hui pour assurer un suivi au Rapport général et aux interpellations qu'il contient. Et pour continuer à pratiquer la méthode de dialogue dans des lieux de concertation avec des services, des administrations, des responsables politiques...

GARANTIR UN SUIVI AU RAPPORT

Au moment de la présentation officielle du Rapport général sur la pauvreté par les instances officielles, Claude un militant qui nous rejoignait depuis un petit village du fond des Ardennes, pose ouvertement la question de la continuité de notre travail.

Voici comment il exprimait son inquiétude en concluant une de ses interventions :

« J'AI L'IMPRESSIION D'AVOIR EFFECTUE UN CASTING ET D'AVOIR AUSSI APORTE DES IDEES IMPORTANTES POUR LE SCENARIO ET PUIS ON ME LAISSE DANS LES COULISSES. »

C'est notamment l'approfondissement de cette réflexion qui nous poussera à renforcer les liens avec les autres associations partenaires, tant francophones que néerlandophones, afin d'envisager un suivi à ce Rapport et surtout à la dynamique « de dialogue » que nous avons initiée durant son élaboration.

L'ACCORD DE COOPERATION

Entre 1995 et 1998, de très nombreuses réunions et concertations se sont déroulées entre les pouvoirs publics (1) et le Collectif des associations partenaires, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. Ces rencontres avaient pour objectifs de réfléchir à une forme de structuration pour assurer un suivi au Rapport général.

COMMENT GARANTIR QU'UNE TELLE DEMARCHE POLITIQUE, ASSOCIANT DIRECTEMENT DES DELEGUES DES POPULATIONS LES PLUS PAUVRES, PUISSE SE PERENNISER ?

Très vite nous avons pensé que cette structure devrait être placée sous la responsabilité du Premier Ministre. En effet, comme la pauvreté touche tous les aspects de la vie, il nous semblait que les compétences larges du Premier Ministre permettraient cette ouverture.



Eric Cattin Atelier LST Namur

Nous avons proposé de continuer nos réflexions dans le cadre du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Cet organisme fédéral autonome, qui assume des missions liées au respect des droits humains et la lutte contre les discriminations, étant également sous la responsabilité du Premier Ministre.

L'engagement soutenu de délégués des associations partenaires permettra d'aboutir en 1998 à la création de l'Accord de coopération. (2) Ce texte qui traduit l'engagement du fédéral, des communautés et des régions, crée le cadre légal qui consolide la démarche de partenariat et permet d'assurer un suivi du Rapport général.

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale sera créé pour assurer concrètement ce suivi. Les associations partenaires ont également largement contribué à l'élaboration des textes qui cadrent les missions du Service. Entre autres en ce qui concerne la participation des plus pauvres dans la mise en œuvre de ces missions et les garanties de poursuivre dans la pratique de la méthode du dialogue.

MAINTENIR DES LIEUX DE DIALOGUE

Cet aspect de structuration n'est qu'un élément porté par les associations partenaires dans le cadre du suivi du Rapport général.

Jusqu'à aujourd'hui, le Collectif des associations partenaires a continué avec d'autres, à initier et faire vivre des lieux de dialogue autour de diverses thématiques qui prolongent les réflexions amorcées au moment de son élaboration.

Nous reviendrons dans les prochains La main dans la main sur quelques projets portés dans le cadre de ce suivi.

Et nous aborderons certaines questions que nous avons soulevées dans le cadre du Rapport général et de son suivi, pour tenter de voir comment celles-ci sont prises en compte ou ignorées dans les politiques développées depuis 1994.

Luc Lefèbvre

(1) Dans le cadre des travaux au sein de la Conférence interministérielle de l'intégration sociale
(2) Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les communautés et les régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté.

UNE MESURE ASSASSINE

NAMUR



Slogan aperçu lors de la manifestation du 10 mars devant l'ONEM

*POUR LA
PREMIERE FOIS,
JE PRENDS LA
PAROLE LORS
D'UN DEBAT
POLITIQUE*

*C'EST A NOUS
QU'ILS DOIVENT
RENDRE DES
COMPTE*

Ce lundi 10 mars 2014, j'ai eu l'opportunité d'intervenir à un débat organisé par le syndicat FGTB de Namur.

Le matin, quelques centaines d'affiliés de la FGTB et associations de lutte contre la pauvreté ont participé à la manifestation devant le siège de l'ONEM. Les slogans disaient « **non à la réforme du chômage** ».

Cette réforme permet à l'ONEM de limiter dans le temps les allocations d'insertion, ce qui veut dire la suppression complète de ces allocations à partir de janvier 2015. Selon la FGTB, des milliers de personnes vont se voir retirer le peu qu'ils percevaient.

Une délégation syndicale a rencontré le directeur de l'ONEM pendant une vingtaine de minutes.

L'après-midi, il y avait une conférence-débat avec des bourgmestres de la province de Namur (MR, PS, et CDH) ainsi que le président du CPAS de Namur (Ecolo).

En écoutant les personnes qui posaient des questions aux bourgmestres, je tenais à faire entendre ma voix et faire part de mon désaccord contre la mesure prise par le Gouvernement.

Je fais partie des personnes qui peuvent perdre leur droit au chômage. Le Gouvernement estime qu'en diminuant les revenus du chômage ou en les supprimant, cela obligera les gens à trouver un travail. Ce qui est complètement **faux et absolument absurde**. J'estime que cette mesure est non seulement injuste envers les chômeurs mais injustifiée.

Pour ma part, je suis très actif en recherche de travail comme la plus grande partie de la population qui est au chômage. J'ai suivi une formation d'éducateur spécialisé, je me rends régulièrement au FOREM, j'envoie très régulièrement des cv et des lettres de motivation.

Je rencontre des demandeurs d'emploi qui cherchent comme moi. En discutant avec eux, je constate que nos démarches restent sans réponse, les E-mail, les lettres spontanées... qu'on envoie, ne donnent aucun résultat.

COMPLETEMENT FAUX ET ABSOLUMENT ABSURDE

Parce que nous savons tous qu'il n'y a pas de travail pour tout le monde. Le politique nous accuse de ne pas trouver du travail alors que des entreprises licencient des milliers d'hommes et de femmes (faillite, délocalisation, fermeture tout simplement ou magouille pour avoir les primes du Gouvernement.

QUEL AVENIR ?

Mon intervention à ce débat avait pour objectif de faire entendre aux responsables politiques de notre pays que prendre une telle mesure ne ferait qu'augmenter la pauvreté.

J'ai fait part de mon parcours de travailleur et des difficultés que je rencontre pour retrouver un emploi dans mes nouvelles compétences.

Je leur ai dit aussi toutes les craintes que j'ai par rapport à l'avenir de mes deux enfants. Toutes les difficultés de nourrir ma famille quand j'ai payé mon loyer, les charges et tout le reste, il ne me reste plus grand chose.

La colère m'enveloppe et il me faut faire violence pour rester calme et zen devant la passivité de ces hommes qui nous représentent.

L'HERITAGE

Je leur ai rappelé que nos aïeux se sont battus pour qu'on puisse bénéficier d'un meilleur système de solidarité (sécurité sociale) et que certains ont perdu leur vie pour qu'on puisse avoir un meilleur avenir. Nos politiciens font tout pour détruire ce combat et l'héritage qu'ils nous ont laissés.

Le gouvernement Belge viole l'article 23 de la constitution qui dit « **tout citoyen à droit au logement, au travail, aux soins de santé, aux droits à la famille** ».

NOUS SOMMES DES MOUTONS ?

Le système politique actuel est conçu pour nous séparer et nous oblige à être individualiste, à casser les solidarités. Je dirais même à installer de la peur en nous, afin de nous rendre dépressif pour leur donner la liberté de faire de nous des marionnettes, des esclaves, des travailleurs très bon marché et nous empêcher de faire valoir nos droits.

Je leur ai dit que lors des élections du 25 mai 2014, je n'ai pas envie de voter pour les partis en place car je n'ai plus confiance en cette politique. Mais qu'il **est important d'aller voter** et que mon choix n'est pas d'aller voter pour des partis extrémistes.

J'ai interpellé les politiciens en leur disant que s'ils sont élus, ils doivent être à notre service et nous nous sommes en quelque sorte leur patron.

C'est à nous qu'ils doivent rendre des comptes.

NAMUR

LA SECURITE SOCIALE : QUELS ENJEUX ?

LA SÉCURITÉ SOCIALE SERA BIENTÔT RÉGIONALISÉE.

TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE, SANS FORCÉMENT LE SAVOIR !

LES RISQUES POUR L'AVENIR DE LA SECURITE

La sécurité sociale se trouve au carrefour d'enjeux essentiels : garantir des conditions de vie décentes aux gens, soutenir l'emploi, équilibrer les dépenses publiques, augmenter le bien-être général, etc.

Ce système de protection sociale s'est construit autour de deux piliers fondamentaux : la solidarité entre les travailleurs et la gestion du système par l'Etat.

D'une part, la sécurité sociale est un système global de solidarité entre tous les travailleurs, qui participent au financement par les cotisations qu'ils paient (pour les salariés, c'est l'employeur qui « retient à la source » cette cotisation et la verse directement à l'Etat). Cette solidarité collective a été étendue à d'autres catégories de la population qui ne travaillent pas : les personnes à charge des travailleurs, les étudiants, les personnes qui n'ouvrent pas de droit aux allocations sociales, certaines catégories d'étrangers, les personnes handicapées.

D'autre part, la sécurité sociale est gérée par l'Etat : c'est lui qui gère le budget et qui garantit que chacun aura droit aux allocations sociales correspondant à sa situation. Ces deux piliers fondamentaux sont cependant fragilisés par l'évolution de la Sécurité.

LA SOLIDARITE EST MENACEE PAR L'INDIVIDUALISATION

Avec l'éclatement du modèle familial traditionnel et le développement de modes différents de vies familiales, chaque individu revendique la garantie d'une autonomie financière personnelle. La sécurité sociale est également touchée par cette évolution sociale.

Ainsi, en matière de revenu d'intégration ou de garantie de revenus aux personnes âgées, le droit et le montant des prestations de personnes mariées ne sont plus déterminés en fonction d'un unique « taux ménage » : ils s'apprécient individuellement dans le chef de chacun des époux qui reçoit chacun un « taux cohabitant ».

En examinant les droits aux prestations sociales de chaque membre du ménage pris isolément, le risque est de provoquer l'éclatement des familles ou des conflits internes.

En examinant les droits aux prestations sociales de chaque membre du ménage pris isolément, le risque est de provoquer l'éclatement des familles ou des conflits internes.

Cependant, cette évolution vers plus d'individualisation est encore loin d'être réalisée puisque, dans la plupart des secteurs, il est encore tenu compte de la situation familiale de l'assuré social.

- le montant des prestations est le plus souvent fonction de la cohabitation éventuelle avec une autre personne disposant de revenus,
- la durée de l'octroi des prestations dépendra, dans certains cas, de l'existence ou non d'une telle cohabitation : il en va ainsi en matière de chômage.

LA GESTION PAR L'ETAT EST MENACEE PAR LA PRIVATISATION

Alors même que la quasi-totalité de la population belge bénéficie de ses avantages, la sécurité sociale souffre de discrédit ou de manque de confiance. Ce phénomène a des causes diverses :

- l'absence de sécurité juridique : les mesures prises au cours des vingt-cinq dernières années ont réduit le montant de prestations ou ont renforcé les conditions d'octroi. Ces mesures ont créé un sentiment diffus d'insécurité quant aux possibilités de pouvoir dans l'avenir bénéficier encore des prestations sociales.

- l'absence de sécurité financière : dans le secteur des pensions, l'augmentation de la durée de vie et la diminution du nombre des travailleurs actifs rendent incertaine la garantie future du paiement des pensions à un niveau suffisant. Dans le secteur des soins de santé, l'augmentation du coût des prestations médicales et le renforcement des exigences des patients rendent incertaine la possibilité de couvrir des interventions lourdes ou des séjours prolongés en institution.

En réaction à ces risques, des systèmes complémentaires de protection sociale se développent en parallèle, organisés par des entreprises privées : compagnies d'assurances, fonds de pensions. L'Etat lui-même encourage ces formules, notamment sous la forme d'avantages fiscaux.

La logique à l'œuvre dans ces systèmes est évidemment fondamentalement différente de celle qui est propre à la sécurité sociale. Lorsqu'ils sont pris à titre individuel, ces compléments ne sont accessibles qu'à ceux qui en ont les moyens financiers. Lorsqu'ils sont organisés par l'employeur ou par un ensemble d'employeurs, les travailleurs occupés dans des secteurs d'activité peu rentables n'en bénéficient généralement pas.

Par ailleurs, ces systèmes provoquent des inégalités de traitement dans des domaines couverts en principe par la sécurité sociale. Ainsi, en matière de soins de santé, le risque est grand que le traitement d'un patient bénéficiant d'une assurance « hospitalisation » soit privilégié. La couverture de la sécurité sociale deviendrait dans ce cas une sorte de minimum dont devraient se contenter les personnes à faibles revenus.

A suivre,

Philippe Versailles

Hors cadre



En avril, Ne te découvre pas d'un fil.

Où les travaux de l'atelier « le fil » prennent une autre vie dans les contes, où les contes se nourrissent des travaux cousus. Où nous nous renforçons de ces rencontres

*J'ai réalisé des carrés.
Ça représente des
choses importantes pour
moi. Mais aussi pour tous
ceux que j'entends dans
nos réunions à LST..*



*Quand je regarde le fil de ma vie, je
m'arrête à la naissance de mes enfants.
Je n'aurais jamais pensé en avoir. Et je
suis si fier d'eux.*



*Quand je couds, je crochète, je
tricote, je ne pense à rien, ça
m'apaise.*



*Je mets toute la nature
dans mon travail, tous les
animaux, les fleurs,
l'eau... ici, avec les
autres, je me sens vivre.*



*À trois, nous cousons
trois coussins d'avril,
couleur de bon temps...*



Veillée contée

Le samedi 26 avril, À 16h et à 20h30, veillée contée de la maison du conte et de l'atelier le fil. Nous n'avons pas envie de raconter des histoires dans notre coin et d'exposer simplement les réalisations confectionnées par l'Atelier Le Fil. Nous avons donc construit ce spectacle tous ensemble, lors d'échanges fréquents, vivants, entre les deux groupes. C'étaient vraiment des rencontres fortes. Avec une telle créativité !



CA SE PASSE EN MARS ET EN AVRIL 2014

	Réunion Inter-journal					Une délégation se rend au Conseil communal de Namur					Atelier « Le Fil » tissus, récup et échanges	
MARS	L.	M.	M.	J.	V.						S.	D.
	3	4	5	6	7						1	2
	10	11	12	13	14						8	9
	17	18	19	20	21						15	16
	24	25	26	27	28						22	23
	Préparation de la concertation sur le « non recours aux droits », à Namur					Atelier famille à Namur					Assemblée des militants à Andenne	
AVRIL	Concertation au Service à BXL, sur le « non recours aux droits »					AGORA : dialogue avec l'administration de l'aide à la jeunesse					Le groupe des jeunes d'Andenne en visite au musée du Capitalisme à Namur	
		01	02	03	04						05	06
		07	08	09	10	11					12	13
		14	15	16	17	18					19	20
		21	22	23	24	25					26	27
		28	29	30								
	Réunion Inter-journal					Une délégation se rend au Conseil communal de Namur					Spectacle de l'Atelier « Le fil » à la Maison du conte	

ET SURTOUT...

LES CAVES: A Namur, les mardis 1er, 15 et 29 avril. A Andenne, les mardis 8 et 22 avril. A Noisieux, le lundi 21 avril. A Binche, le lundi 14 avril. A Fontaine, le vendredi 18 avril.

LE GROUPE DES JEUNES de Namur se retrouve les vendredis 4, 18, 27 et 30 avril à 19h. Le groupe des jeunes d'Andenne se retrouve le vendredi 25 avril à 18h.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** se retrouve le samedi 26 avril (voir page Hors cadre).

LES PERMANENCES : vous accueillent le lundi et le jeudi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le jeudi à Jemelle. Le vendredi à Fontaine.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GENERAL SUR LA PAUVRETE se voit tous les mercredis. Nous sommes également présents tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHEQUE DE RUE** avec les enfants.

Ca se passe sur la région de Ciney-Marche

Délégation de militants de LST devant la FGTB d'Arlon



Nous étions un petit groupe de militants de Jemelle et Marche à nous rendre le 10 mars à Arlon, pour nous associer à l'action organisée par la FGTB, en vue de dire STOP aux mesures contre les chômeurs.

Plusieurs d'entre nous vont perdre leur droit au chômage au 1^{er} janvier 2015. Mais tous, chômeurs ou pas, c'est depuis des années que nous résistons quotidiennement à la misère. Et que nous sommes confrontés en permanence aux contrôles, aux sanctions, à l'arbitraire et au mépris.

Par notre présence et nos prises de parole, nous voulons interpeller sur les mécanismes qui installent une concurrence sans précédent entre les travailleurs avec ou sans emploi, au profit de quelques-uns, qui au niveau mondial, s'enrichissent au-delà de l'indécence.

Chantal Cornet

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPE À CE NUMERO
d'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises de Ciney-Marche-Jemelle :
Chantal, Fabien
de Namur : Andrée, Cécile, Luc, Gwendoline et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :
L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22
Rue d'Horseilles, 26 – 53000 Andenne
andenne@mouvement-lst.org

A CINEY-MARCHE :
L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0476/862726
Route de France, 5 – 5377 Baillonville
ciney-marche@mouvement-lst.org

PROVINCE DU HAINAUT:
Fabien Lardinois
Rue de l'Esclopperie, 1-7040 Quévy-le-Grand
Tél : 065/88.59.50 – 0479/28.90.57
hainaut@mouvement-lst.org

A NAMUR :
L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
Rue Pépin, 27 - 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org

A TUBIZE :
Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal
tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS
RETROUVEZ-NOUS SUR :
www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT
Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
de la Fédération Luttes Solidaires Travail
27 rue Pépin – 5000 Namur

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN
de la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).

CHERS LECTEURS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOVEMENT-LST.ORG